

Strasbourg, le 13 octobre 2015

**Le Directeur académique des Services
de l'Education Nationale du Bas-Rhin**

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
des écoles élémentaires et primaires publiques du
Bas-Rhin

s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale du Bas-Rhin

**L'INSPECTEUR DE
L'EDUCATION
NATIONALE ADJOINT**

Objet : L'enseignement renforcé en allemand.

Référ. : N° 2015/16-JBL/MAG

Affaire suivie par
Patrick WACK
03 88 45 92 43

ien.strasbourg2@ac-strasbourg.fr

Anita MARCHAL
03 69 20 93 20
anita.marchal@ac-strasbourg.fr

Télécopie
03 88 61 43 15

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

La convention signée par Monsieur le Recteur et les représentants des collectivités territoriales le 1^{er} juin 2015 fixe les objectifs communs à une politique linguistique ambitieuse. La convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace couvrant la période 2015-2018 stipule que : « *Chaque école offre un enseignement renforcé de l'allemand dont la continuité est assurée de la maternelle jusqu'au CM2 pour tout élève qui n'est pas inscrit dans le cursus régional à parité horaire. Cet enseignement sera assuré prioritairement par les enseignants de la classe ou par échange de services. Les deux principes fondamentaux de cet enseignement sont la régularité et la fréquence.*

De la maternelle à l'année de CM2 (milieu du cycle 3), l'enseignement de l'allemand est prodigué selon deux modalités :

- *Un enseignement de trois heures hebdomadaires réparties sur la semaine pour un volume annuel de 108 heures*

ou

- *Un enseignement d'une heure trente hebdomadaire pour un volume annuel de 54h ;*
- *Des projets en langue régionale (sur des périodes plus intensives) pour un volume annualisé de 54 heures inscrits au projet d'école (théâtre, musique, chant, danse, etc.).*

Pédagogiquement, en maternelle, l'enseignement renforcé de langue régionale est fondé sur la pratique orale de la langue régionale sous toutes ses formes : allemand standard et/ou dialectes. Du cours préparatoire (CP) au cours moyen 2^{ème} année (CM2), l'enseignement en langue régionale privilégie l'allemand standard en lien avec les dialectes et la culture régionale.

Le niveau européen visé en fin de cycle 3 pour les élèves ayant suivi un enseignement renforcé de langue régionale sera le niveau A2 dans le maximum d'activités langagières (lire, écouter et comprendre, écrire, parler et interagir)».

1. Des résultats encourageants qui confortent notre politique linguistique

Les résultats à l'évaluation de fin de CM2 en allemand de mai 2015 montrent que 74,3% des élèves du Bas-Rhin ont atteint au moins le niveau A1 (résultats compris entre 50 et 70%) et validé ainsi les compétences attendues en fin de cycle 3. 40,6% des élèves ont atteint le niveau A1+ (résultats supérieurs à 70%). A1+ était le niveau fixé par la convention Etat-Région 2007-2015.

Suite à ces résultats d'évaluation et aux constats effectués par les inspecteurs lors de leurs visites de classes, des **priorités** privilégiant les compétences orales ont été définies pour l'année 2015/2016 :

- **Cycle 3**
Développer les activités de communication orale pour tous les élèves y compris les élèves scolarisés en ULIS école et collège ainsi qu'en SEGPA.
Accompagner la mise en œuvre du nouveau cycle 3 et du conseil école-collège en élaborant des éléments de progressivité des apprentissages.
- **Maternelle**
Accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes en proposant des activités adaptées

2. La continuité des apprentissages

La durée d'exposition des élèves à la langue, la régularité de la pratique et la continuité des apprentissages sont les conditions d'un enseignement de langue réussi. **La liaison avec le collège pour assurer la poursuite de l'enseignement de la langue allemande doit faire l'objet d'une réflexion dans le cadre des actions définies par les conseils écoles-collège.**

Les IEN et les conseillers pédagogiques aideront les équipes pédagogiques à mettre en œuvre cet enseignement en se donnant les outils indispensables pour des acquisitions progressives. La mise en œuvre du cycle 3 sera l'occasion de travailler à l'élaboration d'éléments de progressivité entre l'école et le collège à travers des outils des élèves.

3. Des modalités d'échange de service pour assurer l'enseignement de la langue vivante

L'enseignement d'une langue vivante fait partie intégrante des programmes et il appartient aux enseignants de la dispenser comme toutes les autres disciplines, éventuellement par un échange de service. Si aucune solution ne peut être trouvée au sein de l'école, le recours à un intervenant extérieur est possible à titre exceptionnel et s'inscrit dans la perspective suivante :

- La première année : 2 temps/ semaine pris en charge par l'intervenant + la reprise des chants, des comptines ou de jeux par l'enseignant les autres jours.
- La deuxième année : 1 temps de prise en charge par l'intervenant et 1 temps de réactivation par l'enseignant de la classe qui reprend à l'identique la séance observée
- La troisième année : prise en charge totale de l'enseignement par l'enseignant

Les critères d'attribution d'un intervenant extérieur sont les suivants :

- Aucune possibilité de procéder à un échange de service
- Cycle 3 prioritaire
- Enseignant s'engageant dans une démarche de formation
- Pas d'intervenant pour les Professeurs Stagiaires ni les néo-titulaires

Je rappelle que, le cas échéant, l'enseignement de l'allemand reste sous la responsabilité de l'enseignant qui est obligatoirement impliqué dans la conduite de la séance avec l'intervenant : il observe les réactions et la participation des élèves, prend en charge un groupe pour un travail écrit donné par l'intervenant pendant que celui-ci entraîne un autre groupe à l'expression orale. Il s'approprie les chants, comptines et poèmes pour les reprendre avec les élèves à d'autres moments de la semaine. Il met à profit la présence de l'intervenant pour enrichir sa propre compétence en langue allemande.

4. Des outils pour enseigner l'allemand

Des **ressources** élaborées par l'équipe départementale des conseillers pédagogiques langues vivantes du Bas-Rhin pour optimiser l'enseignement et l'apprentissage de l'allemand sont consultables en ligne par liens directs sur un nouveau site Allemand en construction. Elles apportent d'utiles conseils pour organiser l'enseignement de l'allemand, en améliorer la continuité et la cohérence, lui donner du sens. Vous trouverez également un lien vers un référentiel sonorisé et des outils de programmation.

D'autres **documents et ressources** seront continuellement mis en ligne à votre intention sur le portail suivant : <http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/allemand/>

En lien avec les mairies, l'**achat d'outils récents** (manuels, livres du professeur, albums, outils audio-visuels, logiciels d'apprentissage) peut être programmé pour les cycles 2 et 3. En effet, il est recommandé d'utiliser un manuel pour garantir une progression dans les apprentissages. Les conseillers pédagogiques en langues vivantes disposent de spécimens pour vous aider dans le choix des manuels.

Des opérations comme le **Printemps de l'écriture**, le **Marathon de l'Orthographe** ou la **Semaine des Mathématiques** proposent désormais aussi des épreuves en version allemande.

5. Des formations pour enseigner la langue vivante, construire des outils et échanger avec nos voisins

Les formations pédagogiques proposées par les circonscriptions répondent aux priorités départementales.

Plusieurs temps de formation consacrés à l'enseignement de l'allemand sont portés au **plan départemental de formation continue** :

- stages de didactique pour l'allemand extensif au cycle , cycle 2 et 3,
- stages linguistiques (stages du *Goethe Institut*),
- Journée trinationale des enseignants du Rhin supérieur,
- séminaire de formation E-Twinning pour correspondre à distance avec une classe germanophone,
- action académique autour de l'œuvre du Dr Albert Schweitzer Prix Nobel de la paix,
- ateliers de conversation en langue allemande.

Je vous rappelle que le recours au DIF s'applique également pour des stages de formation linguistique proposés par l'Université Populaire.

Pour toutes ces actions de formation, je vous invite à vous renseigner auprès des conseillers pédagogiques en langues vivantes de votre circonscription.

6. Des projets culturels académiques

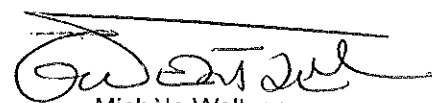
La DARILV (Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes) propose de soutenir des actions culturelles en langue régionale. Ces projets, qui permettent de placer les élèves dans des situations où ils pourront aborder l'apprentissage de l'allemand différemment, peuvent bénéficier d'un subventionnement pour le déplacement des élèves et/ou les intervenants extérieurs.

Deux circulaires spécifiques, l'une portant plus particulièrement sur les **rencontres de classes partenaires**, et l'autre sur les **actions culturelles**, précisent les modalités d'inscription, d'organisation ainsi que les conditions requises pour une aide financière du fonds de concours.

Enfin, toute école peut proposer sa candidature pour l'obtention du **Prix Georges-Holderith** qui récompense tous les ans des équipes pédagogiques qui, grâce à une pratique pédagogique innovante, assurent avec efficacité et régularité l'enseignement de l'allemand, lui donnant tout son sens à travers la mise en œuvre d'échanges, de partenariats transfrontaliers ou de projets culturels (cf. appel à candidatures spécifique courant janvier).

Je vous remercie de votre engagement pour le développement et la réussite de l'enseignement de l'allemand à l'école primaire.

Le Directeur Académique,



Michèle Weltzer